

# **L'INDEX**

**Volume 3 no 3**

**Juin 1991**

**Édition:** L'Association du personnel des services documentaires scolaires

**Direction:** Yves Léveillé

**L'INDEX:** bulletin d'information de l'Association du personnel des services documentaires scolaires \*La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

## **Sommaire**

- **La qualité de la bibliothèque, une responsabilité d'administrateur**
  - **Éditorial: La mission de la bibliothèque scolaire**
  - **Les lieux de responsabilité et les champs d'activités**
  - **Citation**

## **La qualité de la bibliothèque, une responsabilité d'administrateur**

Cette affirmation n'est pas un lien commun. Dans plusieurs milieux, la faible performance de la bibliothèque est liée au désistement des administrateurs chargés de prendre les décisions qui font la différence entre le succès ou l'échec. Il ne peut y avoir de bibliothèque efficace ou performante, ni de ressources documentaires appropriées et encore moins une place de choix accordée aux livres de lecture, aux ouvrages documentaires et de référence, sans une gestion dynamique et éclairée de la chose. La qualité de la présence et de l'utilité du livre est handicapée par un manque d'intérêt à son égard. On ne s'en occupe pas, on réagit comme si tout allait de soi. Tout le monde y pense, donc pas besoin de s'en occuper. Au cours des 15 dernières années, les administrateurs se sont désintéressés de la gestion du livre documentaire, de référence ou de fiction et aussi des autres supports d'information. Par voie de conséquence, ils se sont aussi désintéressés du personnel concerné. C'est une situation généralisée. Les résultats que l'on constate actuellement dans un grand nombre de bibliothèques d'écoles parlent par eux-mêmes. Il faut administrer les bibliothèques selon les règles connues de la gestion: analyse de besoins, objectifs, budgétisation, réalisation, évaluation. **La qualité d'une bibliothèque ça se planifie.**

À cet égard, les administrateurs et les administratrices, ceux et celles qu'on appelle les

cadres supérieurs, doivent favoriser la mise en place d'un plan de développement dans lequel seront mis en relation les cinq éléments suivants: les élèves en démarche d'apprentissage, les enseignants en démarche pédagogique, les programmes d'études, les ressources documentaires (incluant le personnel de la bibliothèque), la pédagogie.

La bibliothèque, le livre, le document sous toutes ses formes, rappelons-le, sont des moyens pédagogiques de première valeur. Ce sont des moyens modernes et contemporains qu'il faut administrer comme tel. Il est important aussi de faire en sorte que ceux et celles à qui l'on confie les responsabilités sur le terrain soient en mesure de gérer ces moyens de façon moderne afin d'être au même rythme que l'ensemble des autres types de ressources qui les entourent. Les cadres doivent s'assurer que les responsables locaux ont l'autorité pour agir dans leurs milieux respectifs.

Dans ce contexte, les administrateurs et les administratrices peuvent se donner deux outils pour s'assurer de la qualité des services de la bibliothèque. Le premier est à la fois simple et complexe. Il s'agit de **parler de la qualité de la bibliothèque** afin de clarifier ce dont il est question au plan des ressources humaines, des ressources matérielles et financières, de la gestion et de l'exploitation pédagogique. Il faut mettre le sujet sur la table afin d'arriver à mettre tout le monde sur la même longueur d'ondes. Le deuxième moyen consiste à **pratiquer la supervision pédagogique de la bibliothèque**, c'est-à-dire de s'en occuper sérieusement. Cela consiste à exprimer clairement des attentes, à rendre disponibles des ressources et à évaluer le rendement à la fin de l'échéancier.

Il faut donc, après avoir planifié la qualité de la bibliothèque, **la superviser** si l'on veut réussir son plan de développement.

Yves Léveillé

### **Éditorial: La mission de la bibliothèque scolaire**

Dans ces temps, encore une fois, troublés par les restrictions budgétaires que l'on nous annonce et qui font craindre le pire, les gens qui oeuvrent dans les bibliothèques s'inquiètent, et sans doute avec raison.

Alors que dans plusieurs Commissions scolaires la bibliothèque reprenait lentement sa place, son importance et son rôle dans la formation générale des élèves, il y a fort à parier que certains administrateurs réduisent le budget des bibliothèques pour aller, diront-ils, vers l'essentiel.

Or, l'essentiel c'est aussi la bibliothèque scolaire.

Délaissé comme l'a été le dossier de la documentation scolaire pendant trop d'années, il serait impardonnable de couper encore une fois dans le budget et de réduire le personnel dans les bibliothèques alors qu'il faudra de nouveau, dans quelques années, y consacrer un important budget de redressement. Il en coûte beaucoup moins cher de garder un bon rythme de développement des bibliothèques scolaires que d'y aller d'un coup de redressement à tous les dix ans.

Quoi que l'on dise, les Commissions scolaires et les écoles ont de l'argent pour les priorités qu'elles se donnent. Il y en a donc pour le développement des bibliothèques quand on croit sérieusement à leur rôle dans la formation de l'élève.

N'oublions pas que nous offrons aux élèves et au personnel de l'école l'information répondant à leurs besoins avec le meilleur rapport qualité-prix... quand on nous donne les moyens de le faire.

Bien plus, c'est tellement agréable de voir de jeunes élèves se ruer sur les beaux livres d'une bibliothèque renouvelée et remise à neuf. Toutefois, des livres récents et de qualité, ce n'est que la première étape dans le rôle d'une bibliothèque scolaire. Il reste beaucoup à faire pour que ce lieu soit un véritable centre de ressources documentaires formateur.

Cela pose tout le problème de la mission de la bibliothèque scolaire que l'on semble ignorer ou méconnaître dans trop de milieux. À ce jour, malgré les propositions du *Rapport Parent* (il date de 1964) et celles du *Rapport Bouchard* (1989), le ministère de l'Éducation n'a pas encore proposé une définition officielle de la bibliothèque scolaire, ni précisé l'étendue de la mission de cette bibliothèque. Mais, qui lit ou s'inspire de ces rapports? Les seuls documents de référence que nous ayons sont **L'école, milieu de vie** et **Les ressources documentaires: aspects pédagogiques et aspects organisationnels**.

Si intéressants soient-ils, ces documents demeurent, pour le ministère de l'Éducation, de simples documents d'orientation. Nous sommes loin d'une politique officielle!

Comme on ne sait que vaguement ce que devraient être la mission, les buts et objectifs de la bibliothèque, il nous semble important de les établir, de les expliciter et de les faire connaître.

Dans cet esprit, le Conseil d'administration de votre Association a formé un comité de travail sur la mission de la bibliothèque. Nous espérons produire pour l'automne un document de réflexion que nous ferons parvenir à chacun des membres avant de le diffuser dans tous les milieux éducatifs.

Cette proposition devrait combler une lacune grave dans le monde de l'éducation; on saurait alors un peu mieux ce que vient faire une bibliothèque dans une école et dans la formation des élèves.

Cette prise de position nous apparaît d'autant importante qu'elle nous permettra du coup de préciser le type de personnel que l'on devrait retrouver dans les bibliothèques si on veut que ce lieu pédagogique réponde à sa mission et aux besoins de formation fondamentale des élèves.

C'est d'ailleurs pour nous le dossier prioritaire au cours de cette année; et cela, en accord avec la demande de plusieurs des membres de l'Association.

Jean-Yves Théberge, président

**Les lieux de responsabilité et les champs d'activités:** Pour permettre à la bibliothèque d'assumer sa mission, on doit définir les lieux de responsabilité (Ministère, Commission scolaire, École) et les champs d'activités (Volonté, Développement, Soutien). Le rapport sur *Les Bibliothèques scolaires québécoises, Plus que jamais*, Québec 1989, nous présente à la page 76 le tableau des éléments essentiels qu'on devra retrouver dans les politiques, les plans de développement et les plans d'action. Les mesures proposées au chapitre suivant permettront d'en préciser les contenus éventuels. Nous vous suggérons de consulter ce rapport, encore d'actualité, pour plus d'information.

**- Citation:** «...Si la bibliothèque n'existe que pour les livres et autres documents, il faut alors engager des agents de sécurité, des gérants d'entrepôts afin de surveiller et de contrôler l'inventaire des stocks. La bibliothèque doit exister pour les élèves et le personnel enseignant. À cet égard, on doit recruter des spécialistes de l'information pour la gérer et l'animer.»

Yves Léveillé